



DEPARTEMENT DE L' AISNE
Ville de CHATEAU-THIERRY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2010

Etaient présents : M. KRABAL - Mme JACOB - M. BARDOUX - Mme DOUAY - M. REZZOUKI
Mme LEFEVRE - Mme MAUJEAN - M. BEAUVOIS - M. BENTZ - M. BOKASSIA - M. PINTELON
M. GENDARME - M. BOUTELEUX - M. FRERE - Mme PONDROM - Mme CORDOVILLA
M. FILLION - Mme BONNEAU - M. MARLIOT - Mme FERRAND – Mme VANDENBERGHE
M. JOURDAIN – M. BREME - Mme BOUVIER - M. FONTAINE – M. BIANCHETTI – M. TURPIN
M. VERCAUTEREN.

Absents excusés : M. DUCLOUX (P. à Mme DOUAY) - Mme MARTELLE (P. à M. BEAUVOIS)
Mme LECLERCQ (P. à Mme LEFEVRE) - M. FENARDJI (P. à M. FILLION) - Mme YONNET
(P. à M. VERCAUTEREN).

**Monsieur le Maire informe des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Convention d'occupation de locaux

DECIDE de signer une convention d'occupation de locaux avec l'association « Les Boutiques
de Château-Thierry » pour un local situé au bâtiment U1, rue Paul Doucet.

DECIDE de retirer la décision en date du 11 mai 2010 de signer une convention d'occupation de
locaux avec l'association « Grain de Sel » pour un local situé à U1, rue Paul Doucet.

Tarifs municipaux

DECIDE de fixer comme suit le tarif des catalogues vendus lors de l'opération « La Fontaine
aux Livres » le dimanche 13 juin 2010 en Bords de Marne

- 30 catalogues exposition André BRASILIER "chez La Fontaine" : 10.00 €
- 30 catalogues KENNETT "chez La Fontaine" : 2.50 €
- 30 catalogues Bernard MELOIS "Sculptures à fables" : 8.00 €
- 30 catalogues Denis RIVIERE "Le Vol au Noir" : 5.00 €
- 30 catalogues Paul CLAUDEL "Visages" : 5.00 €

Ouverture de comptes à terme

DECIDE d'ouvrir auprès de l'Etat 4 comptes à terme, pour un montant total de 1 200 000 €.

Marchés public – Procédure adaptée

NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Société ECOM – 02540 VIELS MAISONS

Pour une fourchette de commande comprise entre 8 000 € HT et 15 000 € HT

Pour une durée d'un an

FOURNITURE PLOMBERIE-SANITAIRES- CHAUFFAGE

Société SIDER 33884 VILLENAVE D'ORNON

Pour une fourchette de commande comprise entre 5 000 € HT et 20 000 € HT

Pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

TRAVAUX DE PEINTURE DANS LES ECOLES

Sarl PENOT – 02400 CHATEAU-THIERRY

Tranche ferme :

2 815.74 € HT

Tranche conditionnelle :

38 270.75 € HT

TRAVAUX D'ISOLATION ET FAUX PLAFOND DANS LES GROUPES SCOLAIRES

Société B.P.I. – 02810 LICY CLIGNON

22 559.43 € HT

TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS LES GROUPES SCOLAIRES

Entreprise Michel FOUANON – 02400 EPIEDS

6 621.72 € HT

TRAVAUX DE PLOMBERIE CHAUFFAGE DANS LES GROUPES SCOLAIRES

Entreprise Jérôme MORLET – 02850 JAULGONNE

22 111.95 € HT

TRAVAUX DE COUVERTURE A L'ECOLE DES FILOIRS

Société GANFORNINA – 02400 BRASLES

82 437.22 € HT

TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES DANS LES GROUPES SCOLAIRES ET LA MAISON DE GARDIEN DU STADE

Lot n° 1 : Groupe scolaire des Filoires

Société BRICOPOSE – 02400 NESLES LA MONTAGNE

- Tranche ferme : Ecole élémentaire et restauration 121 456.00 € HT
- Tranche Conditionnelle 1 : Ecole Maternelle 50 475.00 € HT
- Tranche Conditionnelle 2 : Bibliothèque 25 440.00 € HT

Lot n° 2 : Ecole élémentaire des mauguins et la maison de gardien du stade

Société MERCIER TECHN'INDUS – 02406 CHATEAU-THIERRY Cedex

- Tranche ferme : Ecole élémentaire mauguins 5 858.97 € HT
- Tranche conditionnelle : La maison de gardien stade 19 356.94 € HT

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES GROUPES SCOLAIRES ET LA MAISON DE GARDIEN DU STADE

Lot N° 1 : Ecole des Filoires élémentaire, Blanchard maternelle, mauguins élémentaire,
hérissons élémentaire

Société GANFORNINA – 02400 CHATEAU-THIERRY 23 728.58 € HT

Lot n° 2 : Ecole madeleine élémentaire et la maison de gardien du stade

Société GANFORNINA – 02400 CHATEAU-THIERRY

- Tranche ferme : Ecole madeleine maternelle 7 938.00 € HT
- Tranche conditionnelle : Maison du gardien du stade 77 252.88 € HT

FOURNITURE DE PAPIER ET BRISTOL POUR LE SERVICE IMPRESSION

Lot n° 1 : Papiers

Société ANTALIS – 69802 SAINT-PRIEST Cedex

Pour une fourchette de commande comprise entre 4 000 € HT et 17 000 € HT

Pour une durée d'un an renouvelable 3 fois

Lot n° 2 : Bristol

Société ANTALIS – 69802 SAINT-PRIEST Cedex

Pour une fourchette de commande comprise entre 300 € HT et 1 200 € HT

Pour une durée d'un an renouvelable 3 fois

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION : LES AIGLES DE CHATEAU-THIERRY

Société NORMEDIA – 59000 LILLE

- Lot n° 1 : Tranche ferme : 9 310.00 € HT
- Tranche conditionnelle : 2 410.00 € HT
- Lot n° 2 : Tranche ferme : 45 993.32 € HT
- Tranche conditionnelle 67 659.00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Association « Grain de Sel » - Convention de mise à disposition

Par décision en date du 11 mai 2010, une convention d'occupation a été signée avec l'association « Grain de Sel » pour un local situé au bâtiment U1.

Suite aux remarques de M. JOURDAIN lors du conseil municipal du 9 juin 2010 et pour éviter toute atteinte à la déontologie et à l'éthique, Monsieur le Maire a retiré cette décision par une nouvelle décision en date du 28 juin 2010.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Grain de Sel » pour un local situé au bâtiment U1.

Ce local d'une superficie de 76 m² sera mis à disposition à titre gratuit, ce qui correspond à une subvention en nature estimée à 21 € le m², soit 1 596 € par an.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer la convention d'occupation de locaux avec l'association « Grain de Sel » pour un local situé au bâtiment U1.

Élévation au rang de citoyens d'honneur de la Ville de Château-Thierry

Engagé parmi les soldats américains venus renforcer l'effort de guerre fourni par les Alliés, Quentin ROOSEVELT, jeune aviateur, fils de Théodore ROOSEVELT, Président des Etats-Unis, a été abattu le 14 Juillet 1918 au dessus du Village de CHAMERY dans l'Aisne.

Lieu commémoratif d'importance pour les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques américaines, après les nombreux et violents combats qui se sont déroulés dans sa région, Château-Thierry est devenue le symbole de l'amitié franco-américaine.

Plusieurs sites du Territoire consacrent le souvenir de la Grande Guerre, Chamery et son monument à la mémoire de Quentin ROOSEVELT, le Temple de l'Eglise réformée de Château-Thierry, financé par des fonds américains, Belleau et son cimetière, où reposent les corps des nombreux soldats américains tués en 1914/1918, le monument de la Côte 204, érigé pour perpétuer le souvenir de l'amitié franco-américaine et des sacrifices faits par cette Nation, le cimetière de Seringes et Nesles, où plus de 6 000 soldats américains sont enterrés, la MAFA qui accueillait à Château-Thierry un Centre social et enfin le monument de la 3^{ème} Division Américaine dont les troupes ont contribué à la libération de Château-Thierry en 1918

Ces lieux, où se cultive cette mémoire, ne sauraient vivre sans la participation active de certains. Autorités militaires et civiles s'y emploient à longueur d'année, des cérémonies commémoratives martèlent régulièrement et immuablement ses souvenirs. Des Hommes se souviennent tandis que d'autres entretiennent les liens d'amitié qui ont parsemé ces temps de rencontres entre nos deux peuples. Sans eux ces attaches risqueraient de se distendre.

Dans le passé, certains ont été récompensés pour l'œuvre qu'ils ont menée en faveur de la Ville de Château-Thierry et de ses habitants. Ainsi le 5 Août 1920, le Conseil Municipal distinguait le Général John PERSHING, Grand Croix de la Légion d'honneur, Newton D. BAKER, Secrétaire à la Guerre, son Excellence Myron T.HERRICK, Ancien Ambassadeur des Etats-Unis en France, son Excellence Hugh C.WALLACE, Ambassadeur des Etats-Unis en France, Franklin D'OLLIER, Commandant de la Légion américaine, Monsieur JUSSERAND, Ambassadeur de France à Washington et le Maréchal Ferdinand FOCH, Grand Croix de la Légion d'honneur. Ils ont été élevés au rang de « citoyen d'honneur de la Ville de Château-Thierry ».

Pour ce qui est de l'amitié franco-américaine, certains s'activent pour que ce souvenir perdure. Les descendants de la famille ROOSEVELT manifestent régulièrement, par leur présence indéfectible aux cérémonies et témoignages organisés pour cultiver cet attachement réciproque dont l'engagement remonte à l'indépendance des Etats-Unis en 1776, cette volonté.

Avec 27 suffrages pour et 6 non participations au vote,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ELEVE au rang de « citoyen d'honneur de la Ville de Château-Thierry » les personnalités dont les noms suivent :

- Monsieur Richard WILLIAMS
- Madame Anna GANNETT
- Monsieur Tweed ROOSEVELT
- Monsieur Bill GANNETT
- Madame Cordelia ROOSEVELT, descendants de la famille ROOSEVELT,

- Monsieur Howard EHRlich, Président de l'Association Théodore ROOSEVELT, à Sagamore Hill (TRA)

CHARGE Monsieur le Maire d'organiser toute manifestation destinée à rendre hommage à ces personnalités.

Association « Les Amis de la Gaule » - Convention de mise à disposition

Par courrier en date du 4 janvier 2010, l'association AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) « Les Amis de la Gaule » sollicite la mise à disposition du bassin de régulation situé au lieudit « Le Raidon ».

Ce lieu sert de refuge et de frayères aux poissons et il est très apprécié des pêcheurs.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention mettant cet espace à disposition de l'association pour une durée de 9 ans, à titre gracieux, en contrepartie de son entretien.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du bassin de régulation situé au lieudit « le Raidon » avec l'association AAPPMA « les Amis de la Gaule ».

Programme de valorisation et d'animation du Vieux Château **Présentation de la Phase 2 : Réhabilitation du Relais**

Le projet de valorisation et d'animation du Vieux Château, initié par le Conseil Général de l'Aisne et soutenu par le Comité Départemental de Tourisme, a été approuvé par le Conseil Municipal du 9 décembre 2009.

Ce projet est organisé en 7 phases réparties sur plusieurs années.

La ville de Château-Thierry a obtenu le soutien financier de l'Europe (Feader), du Conseil Général de l'Aisne et de la Communauté de Communes de Château-Thierry.

L'ensemble des autorisations nécessaires à la mise en place des équipements pour l'installation d'une volerie (phase 1) ont été obtenus.

La phase 2 prévoit la rénovation et l'aménagement du bâtiment dénommé le Relais du Château, pour en faire un équipement principal multifonctionnel.

Ce bâtiment situé au cœur du Vieux Château et à proximité immédiate du site projeté pour l'installation de la volerie, a longtemps été exploité comme restaurant. En mauvais état, il n'est plus utilisé depuis environ dix ans que pour stocker du matériel, héberger ponctuellement des stagiaires en archéologie ainsi que le gardien-guide du Château.

Le projet consiste à restructurer ce bâtiment pour accueillir :

- Un centre d'interprétation présentant au public les données historiques et archéologiques du Château Médiéval et de la ville,
- Un lieu d'hébergement rénové pour les stagiaires en archéologie des différentes universités participant au programme archéologique du site,
- Des locaux administratifs et techniques,
- Une petite boutique.

Le Relais deviendra aussi le point de départ des visites guidées, proposées par le guide municipal. Une rampe sera mise en place pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite.

Le budget prévisionnel HT de cette opération est de 268 515 € et s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Travaux d'étanchéité :	24 635 €	FEADER (40%):	107 406 €
Aménagement intérieurs et extérieurs :	228 880 €	Conseil Général (20%) :	53 703 €
Etude architecte :	15 000 €	CCRCT (20%) :	53 703 €
		Ville (20%)	53 703 €
Total :	268 515 €		268 515 €

Avec 27 suffrages pour et 6 abstentions,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux dans le cadre du budget présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte portant exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits pour réaliser ce projet seront inscrits au budget communal.

Aménagement d'une aire de jeux au lieu de vie des Garats
Subvention d'équipement à la commune de Brasles

Sur le lieu de vie des Garats, situé sur les communes de Brasles et de Château-Thierry, il a été décidé de créer une zone de jeux pour enfants et un lieu de convivialité à la périphérie des lieux d'habitation, comportant :

- jeux d'extérieurs, répondant aux normes de sécurité, pour les enfants de 2 à 12 ans.
- tables et bancs pour des points de rencontres pour les jeunes adultes
- jeu végétal, avec la création d'un labyrinthe.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fourniture de matériel	11 678.38 €	OPAL	7 000.00 €
Fixation, pose sol souple	8 123.36 €	CAF	7 000.00 €
Préparation terrain	4 802.21 €	Commune Château-Thierry	5 301.98 €
		Commune Brasles	5 301.97 €
TOTAL HT	24 603.95 €	TOTAL HT	24 603.95 €

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la participation financière de la commune à hauteur de 5 301.98€ sur une subvention d'équipement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation financière de la Ville de Château-Thierry au projet.

DECIDE de verser une subvention d'équipement d'un montant de 5 301.98 € à la commune de Brasles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte portant exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Aménagement de la Place Jean de La Fontaine - Demandes de subvention

La phase d'expérimentation, en matière de circulation, de la Place Jean de La Fontaine, est arrivée à échéance et étant donnée les conclusions positives, il convient de pérenniser cet aménagement.

La Ville de Château-Thierry a mandaté le Cabinet CHOLLET-LEDUC pour concrétiser ce projet, notamment sur l'introduction des déplacements doux, la sécurisation des passages piétons et le tracé des pistes cyclables en cohérence avec l'ensemble du maillage dans le cadre du schéma sur la commune.

Une présentation de ces travaux a été faite en réunion publique le 23 Juin 2010 pour permettre le dialogue avec les commerçants et le grand public dans l'objectif d'une construction collective de ce projet.

De même, il a été formalisé un planning d'exécution avec tous les concessionnaires pour favoriser une intervention commune afin de minimiser l'impact de ces travaux sur la circulation.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de revitalisation du centre-ville dans le but d'apporter une amélioration de notre environnement et de notre cadre de vie, notamment par la réfection complète de cette place en un véritable lieu de vie citadin en favorisant et sécurisant les déplacements au quotidien entre le domicile, le travail et les pôles générateurs.

Afin de réaliser ce projet, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les institutions susceptibles de le subventionner, notamment le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de l'Aisne.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 920 000 € HT, soit 1 100.320 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre de ces travaux d'aménagement de la Place Jean de La Fontaine.

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional de Picardie, par le biais de l'UCCSA, dans le cadre du Contrat Régional d'Agglomération et du Conseil Général de l'Aisne, au titre du Fonds Départemental de Solidarité et du Contrat Départemental de Développement Local.

SOLLICITE une dérogation pour un commencement anticipée avant la réception de l'arrêté de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter également tout autre financeur potentiel.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget communal.

Le Maire,

Jacques KRABAL